



Projet micro entreprise, vdi ? besoin d'aide...

Par **Charlie_old**, le **09/10/2007** à **00:15**

Bonsoir!

Mon projet:

Vendre de la lingerie en "reunion" et autre produits cosmetique à domicile et dans les commerces (Je choisis les fournisseurs, et ne veux pas etre tenu par un contrat. J' aimerais savoir quelle serait la meilleure solution pour payer un minimum de charge - étant en phase test. Je pensais que la micro serait une bonne idée tout en étant VDI (non tenue par des contrats fournisseurs). Est ce possible?

Si cela evolue je passerais en eurl.

Est ce que je tiens le bon filon avec un risque minimal?

Cela me permet-il de garder mes alloc apl paje etc?

Y a t il une autre solution moins risquée?

Merci de bien vouloir me repondre

Par **valeriane71**, le **17/11/2008** à **17:57**

Bonsoir, J'ai un projet similaire au tien et les mêmes questions que toi. Seulement ça fait quelques jours que je me renseigne et les impôts me renvoie à la chambre du commerce qui

me renvoie au impôts qui me renvoient à l'ursaff. Je patauge un peu car je voudrais uniquement développer une activité en VDI pour arrondir mes fins de mois (j'ai un autre emploi) mais on me dit que si j'achete pour faire de la vente je suis considérée comme acheteur-revendeur et je rentre dans le cadre d'une micro entreprise. et qui dit micro dit cotisations à payer à l'ursaff. Enfin rien n'est vraiment clair encore j'attend une réponse de l'ursaff.

Dès que j'ai du nouveau je te recontacte,

Valérie

Par **philou37**, le **24/06/2011 à 18:50**

Vos messages datent un peu mais s'il y en a qui sont intéressés, je peux leur proposer d'avoir un statut VDI sans payer de charges sociales.
merci de me contacter si intéressé